

Décision n° 2009-0762
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 17 septembre 2009
abrogeant une attribution de ressources en numérotation à
la société Elephant Talk Communications France
(préfixe à quatre chiffres 16XY)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Elephant Talk Communications France (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 08-1443 en date du 30 mai 2008) ;

Vu la décision n° 00-744 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 19 juillet 2000 attribuant un préfixe de sélection d'un réseau de transport à quatre chiffres à la société 3U Télécom ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la demande de la société Elephant Talk Communications France (Siren : 429 739 188), en date du 25 août 2009, reçue le 31 août 2009, sollicitant la restitution d'un préfixe à quatre chiffres 16XY ;

Après en avoir délibéré le 17 septembre 2009 ;

.../...

Décide :

Article 1er – La décision n° 00-744 en date du 19 juillet 2000 susvisée, attribuant le préfixe de sélection d'un réseau de transport à quatre chiffres 1645 à la société 3U Télécom (Siren : 429 739 188) est abrogée à sa demande.

Article 2 - Le directeur de la régulation des opérateurs et des ressources rares de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Elephant Talk Communications France.

Fait à Paris, le 17 septembre 2009

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI